

DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME
COMMUNE de Ladeveze-Riviere
RAPPORT DE VISITE

N° dossier : LAR SUDDARDS P	Monsieur SUDDARDS Peter
Adresse de l'immeuble : Pages	247 Boulevard du Val d'Adour,
Commune : Ladeveze-Riviere	65140 RABASTENS DE BIGORRE
Section et n° parcelle(s) : B259,537	
Date de construction :	
Date de réalisation de l'assainissement :	

Visite le : 04/01/2022 à 15:00

Présent(s) : Le technicien du SPANC et le propriétaire

CARACTERISTIQUES DU TERRAIN ET DE SON ENVIRONNEMENT:

Terrain desservi par un réseau d'eau potable :	OUI
Proximité d'un puit :	NON
Niveau de la nappe :	m

CARACTERISTIQUES DE L'HABITATION :

Type de résidence :	Secondaire (inhabitable)
Nombre de chambres :	1

COLLECTE DES EAUX USEES:

Regard de collecte recevant les eaux vannes et les eaux ménagères : NON

Destination des eaux pluviales : Infiltration sur la parcelle

PRETRAITEMENT :

Prétraitement :	Fosse toutes eaux
Ventilation :	OUI
Préfiltre :	NON
Bac à graisses :	NON

Commentaires généraux :

La vidange de la fosse septique et un bac à graisse permettrait de vérifier le volume, le fonctionnement et le bon état des ouvrages.

Conseils d'entretien :

Une fosse septique se vidange au moins tous les 4 ans,

Un bac à graisse se vidange au moins 2 fois par an.

Communauté de Communes Bastides et Vallons du Gers

FILIERE DE TRAITEMENT :	
Traitement :	INCONNU / INEXISTANT
Regard de répartition :	NON
Regard de contrôle (bouclage ou collecte) :	NON
Commentaires généraux :	

REJET DES EFFLUENTS (CAS DES FILIERES DRAINEES OU INCOMPLETES) :	
Type de rejet dans le milieu :	Effluent prétraité
Milieu récepteur :	INCONNU
Autorisation du propriétaire de l'exutoire :	
Commentaires généraux :	

ENTRETIEN :	
Date de la dernière vidange :	
Justificatif :	
Nom du vidangeur :	

CONCLUSION DE LA VISITE :	
Dispositif	Partiel : le dispositif n'a pas tous les éléments requis pour fonctionner.
Fonctionnement	Aléatoire : dispositif constituant une gêne pour l'usager (colmatages, odeurs, vidanges, inondations...)
Impact sur le milieu naturel	Moyen : les eaux rejetées au milieu naturel polluent l'exutoire épisodiquement (ou pollution non démontrée)
Risques sanitaires	Moyens : dispositif rejetant des effluents prétraités dans le milieu (puits d'infiltration, fossé,...)

**AVIS DU SERVICE SUR LE DEGRE D'INTERVENTION
DISPOSITIF NON CONFORME, LA REHABILITATION EST URGENTE**

Commentaires : Rapport établi sur la base des observations des techniciens et des renseignements fournis par le propriétaire.

Il n'existe aucun dispositif de traitement. Il est obligatoire de disposer d'une installation complète aux vues de la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de la rénovation, la réhabilitation de la filière d'assainissement sera à réaliser dans les meilleurs délais.

Pour toutes informations complémentaires, le SPANC se tient à votre disposition.

Fait à Marciac, le 05/01/2022

Le Technicien assainissement

Le Président

Jean-Louis GUILHAUMON